

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0174

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2015**

*L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 septembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE (*arrivée à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour*), M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (*arrivé à 20h39, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour*), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ (*arrivé à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour*), M. TEBALDINI, M. KAPLAN.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Monsieur SANCHEZ	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET
Madame JULIAN	qui a donné pouvoir à Madame COLLETTE
Monsieur CALAMITA	qui a donné pouvoir à Madame NATALE
Monsieur KRZEWSKI	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ (à compter du point n°5)
Madame BOUHENNI	qui a donné pouvoir à Monsieur DIOGO
Madame KRA	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN (à compter du point n°5)

**ABSENTE** : Madame PELLICIOLI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Claudine ROTOMBE

*Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h39 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*  
*Arrivée de Madame CAMARA NDOMBELE à 20h40 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*  
*Arrivée de Monsieur DRAME à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour.*  
*Sortie de Monsieur TEBALDINI à 21h14 pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour.*

**Point n° 10: Signature d'une convention de partenariat entre la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation Nord Ouest Seine et Marne (MDEF NO 77) et la Commune de Noisiel**

- suite DEL2015\_ **0174**  
portant sur la signature d'une convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi et la Formation Nord Ouest Seine et Marne (MDEF NO 77) et la Commune de Noisiel

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la convention de partenariat signée entre la Maison de l'Emploi et la Formation Nord Ouest Seine et Marne (MDEF NO 77) et la Commune de Noisiel le 06 mars 2013,*

*CONSIDÉRANT l'arrivée à son terme de la convention de partenariat signée entre la MDEF NO 77 et la Commune,*

*CONSIDÉRANT que le contenu du partenariat entre les deux structures, tel que défini jusqu'ici, n'est plus adapté aux besoins du secteur Emploi ni aux capacités humaines et financières de la MDEF NO 77,*

*CONSIDÉRANT toutefois la nécessité de maintenir un partenariat renforcé entre les deux structures,*

*CONSIDÉRANT les termes de la nouvelle convention de partenariat,*

*CONSIDÉRANT que celle-ci répond aux besoins du secteur Emploi et des demandeurs d'emplois suivis,*

*CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Politique de la Ville – Emploi – Activités Commerciales en date du 10 septembre 2015,*

*CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal du 14 septembre 2015,*

**ENTENDU** l'exposé de Madame Nadia BEAUMEL, Conseillère Municipale chargée de l'Emploi,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi et la Formation Nord Ouest Seine et Marne (MDEF NO 77) et la Commune de Noisiel ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous autres documents en relation avec le dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	29 SEP. 2015
Publié le	29 SEP. 2015

Transmis

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE

La Ville de Noisiel, dont le siège est situé Hôtel de Ville, 26 place Emile Menier (77186), représentée par Daniel VACHEZ, son Maire, agissant au nom pour le compte de la mairie de Noisiel, habilité par délibération,

Ci-après dénommée « la commune de Noisiel », D'une part,

### ET

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord Ouest Seine et Marne dont l'adresse est : Parc d'Activités de l'Esplanade 5, rue Paul Henri Spaak, représentée par son Président, Alain MAMOU,

Ci-après dénommée « MDEFNO77 », D'autre part,

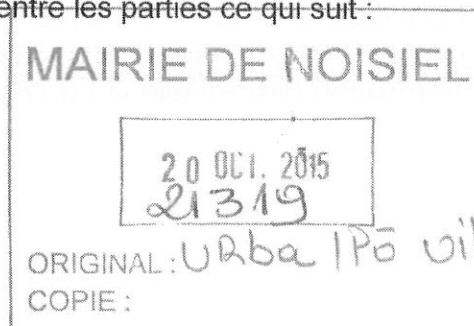
Il est convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

La Maison de l'emploi s'est engagée depuis 2014 sur trois grandes missions :

- Le développement des clauses sociales sur le territoire de la MDEFNO77. 82 000 heures développées en 2014 et qui ont concerné 260 bénéficiaires.
- Le suivi et développement de l'emploi des grandes opérations telles que Villages Nature, Base Nautique Olympique de Vaires-Torcy, le Grand Paris.  
La MDEFNO77 a pour objectif de proposer des parcours d'insertion et la lisibilité des offres d'emploi pour le compte de nos partenaires
- L'animation du Réseau Balle au Bond qui a accompagné 336 familles à l'accès au mode de garde et 63% d'entre-elles ont obtenu un mode de garde (213 familles).

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :



Acquitté en PREFECTURE le 12/11/2015

## **ARTICLE 1 : OBJET**

L'objet de la présente convention est de fixer les modalités de partenariat entre la Ville de Noisiel et la MDEFNO77 conformément au cadre rappelé en préambule.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

En ce qui concerne la MDEF :

- Dans le cadre des clauses sociales :
  - o Diffusion systématique des offres d'emploi au Service Emploi de la Ville sur des recrutements dans les clauses sociales. Il s'agit d'offres de recrutements directes qu'opèrent les entreprises (9 offres en 2014).
  - o L'animation des comités des pilotages et des comités de suivi auxquels le Service Emploi de la Ville de Noisiel sera systématiquement invité.
  - o La construction de parcours des Noisieliens dans le cadre des clauses sociales afin d'améliorer l'accessibilité à l'emploi pérenne.
  
- Dans le cadre des grands projets économiques, la MDEFNO77 s'engage à informer la Ville de Noisiel des différents recrutements ou dispositifs d'accès à l'emploi.
  
- Dans le cadre du réseau Balle au Bond : la MDEFNO77 accueillera et accompagnera les Noisieliens éligibles aux dispositifs et transmettra un bilan à chaque fin d'accompagnement.

En ce qui concerne la commune de Noisiel :

- En ce qui concerne les clauses sociales :
  - o La transmission des CV des candidats éligibles aux clauses sociales et leur suivi (socio-professionnel) pendant la durée du dispositif et entre les différents contrats
  - o La participation aux comités de pilotage et de suivi
  - o La transmission des informations afin d'assurer ce suivi (information trimestrielle via un fichier Excel)

- En ce qui concerne les grands travaux :
  - o La prescription des candidats éligibles aux dispositifs,
  - o La diffusion des informations auprès des administrés (via le site internet ou tout autre moyen que jugera nécessaire la commune).
  
- En ce qui concerne le réseau Balle au bond :
  - o La prescription des familles

**ARTICLE 4 : RENOUELEMENT**

La présente convention est d'une durée de deux ans renouvelable à la demande expresse de l'une ou l'autre des parties.




**ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET - DUREE - ABROGATIONS CONVENTIONS**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature.

**ARTICLE 6 : LITIGES**

En cas de litige relatif à la présente convention, les parties conviennent d'utiliser la voie amiable. En cas de désaccord, celui-ci sera soumis au tribunal compétent.

Fait à NOISIEL, le 23 OCT. 2015

<p>Pour la Mairie de Noisiel, Le Maire M. Daniel VACHEZ</p>  	<p>Pour la Maison de l'Emploi et de la Formation Nord Ouest (MDEFNO77) Le Président M. Alain MAMOU</p> 
---	--

**Maison Emploi Formation**  
Nord Ouest 77  
Parc d'activité "l'esplanade"  
5, rue PH Spaak  
77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES  
Tél: 01 64 30 05 10 Fax: 01 64 30 32 37

